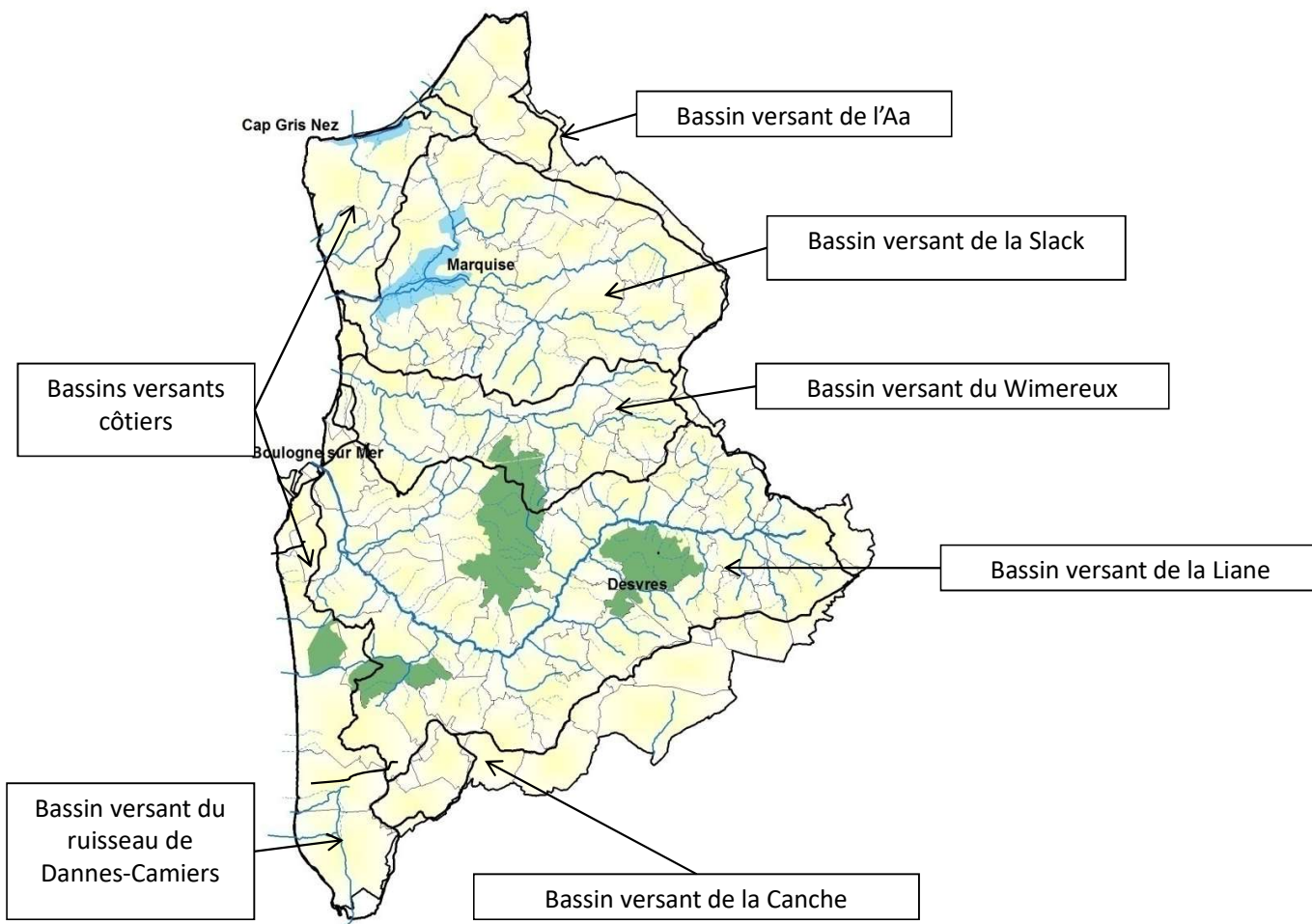


# Présentation du SAGE du Boulonnais

Rencontre animateurs SAGE / PCAET du 10/10/22



# Le SYMSAGEB



81 communes

Territoire identique au SAGE du Boulonnais

Structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau du Boulonnais

Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) depuis 2012

6 EPCI adhérentes : CAB / CA Grand Calais / CCDS / CCT2C / CA2BM / CCPO

# Domaines d'activités du SYMSAGEB

En application du L.211-17 du Code de l'Environnement

Etudes et travaux à caractère d'intérêt général ou d'urgence :

- Gestion des inondations, des ruissellements et de l'érosion des sols
- Protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides en lien avec les cours d'eau
- Entretien et aménagement des cours d'eau
- Animation et concertation pour la mise en œuvre du SAGE du Boulonnais (eau potable, assainissement, milieux naturels, industriels)

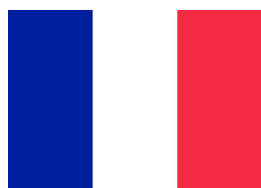
## OBJECTIFS :

Sensibiliser pour mieux faire appliquer la réglementation en matière d'eau  
Sensibiliser et négocier pour faire appliquer la politique du SAGE  
Protéger la population des risques naturels

# Éléments de contexte réglementaire



Directive Cadre européenne sur l'Eau – 23 octobre 2000



Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques – 30 décembre 2006



SDAGE Artois Picardie (révision tous les 6 ans)

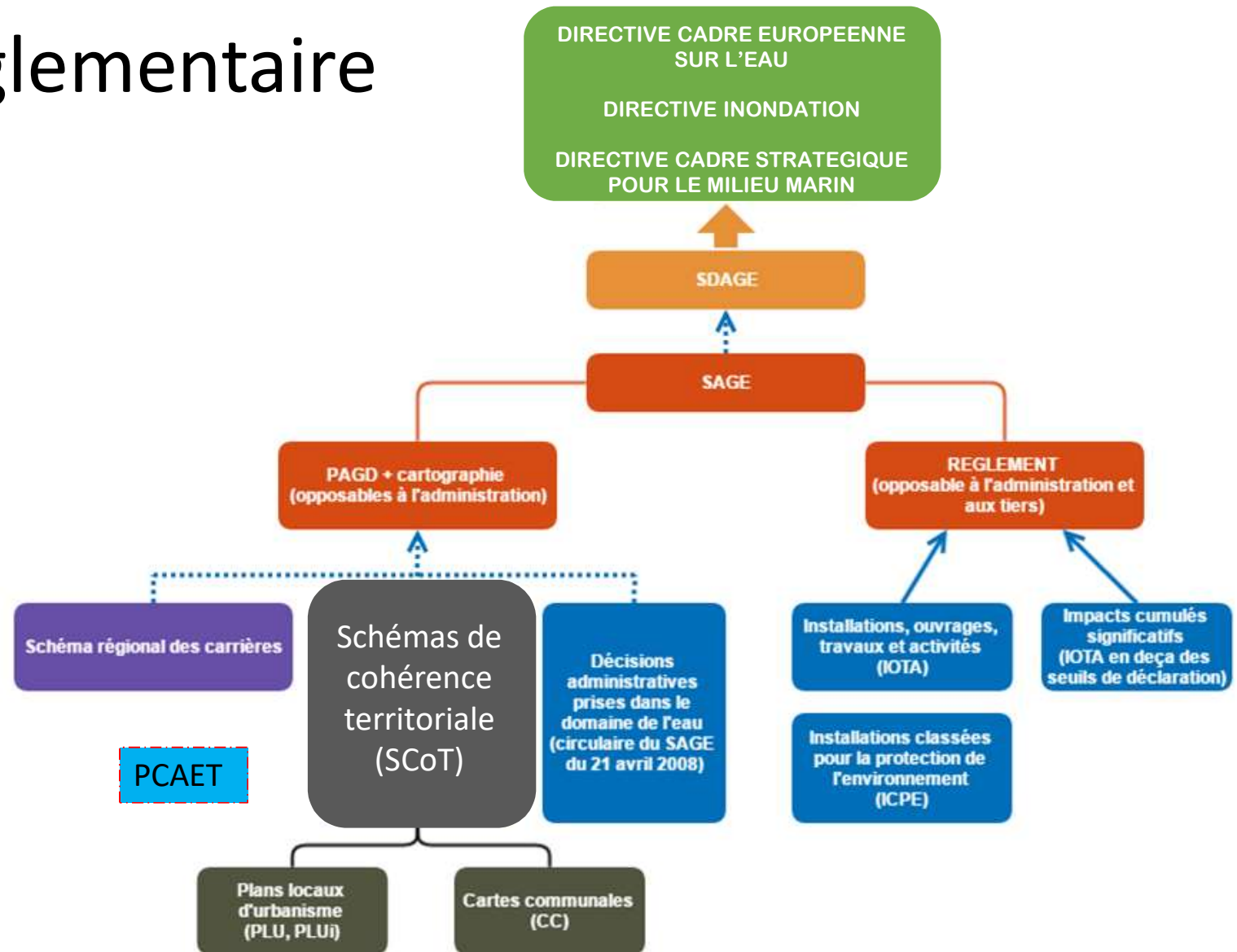


SAGE du Boulonnais (révision en fonction du SDAGE)

# Hiérarchie réglementaire

.....> Compatibilité

—> Conformité



# Rappel de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement

## › Article L211-1

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2021

[Modifié par LOI n°2020-105 du 10 février 2020 - art. 69 \(V\)](#)

I.- Les dispositions des chapitres Ier à VII du présent titre ont pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :

1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;

2° La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;

3° La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;

4° Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;

5° La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;

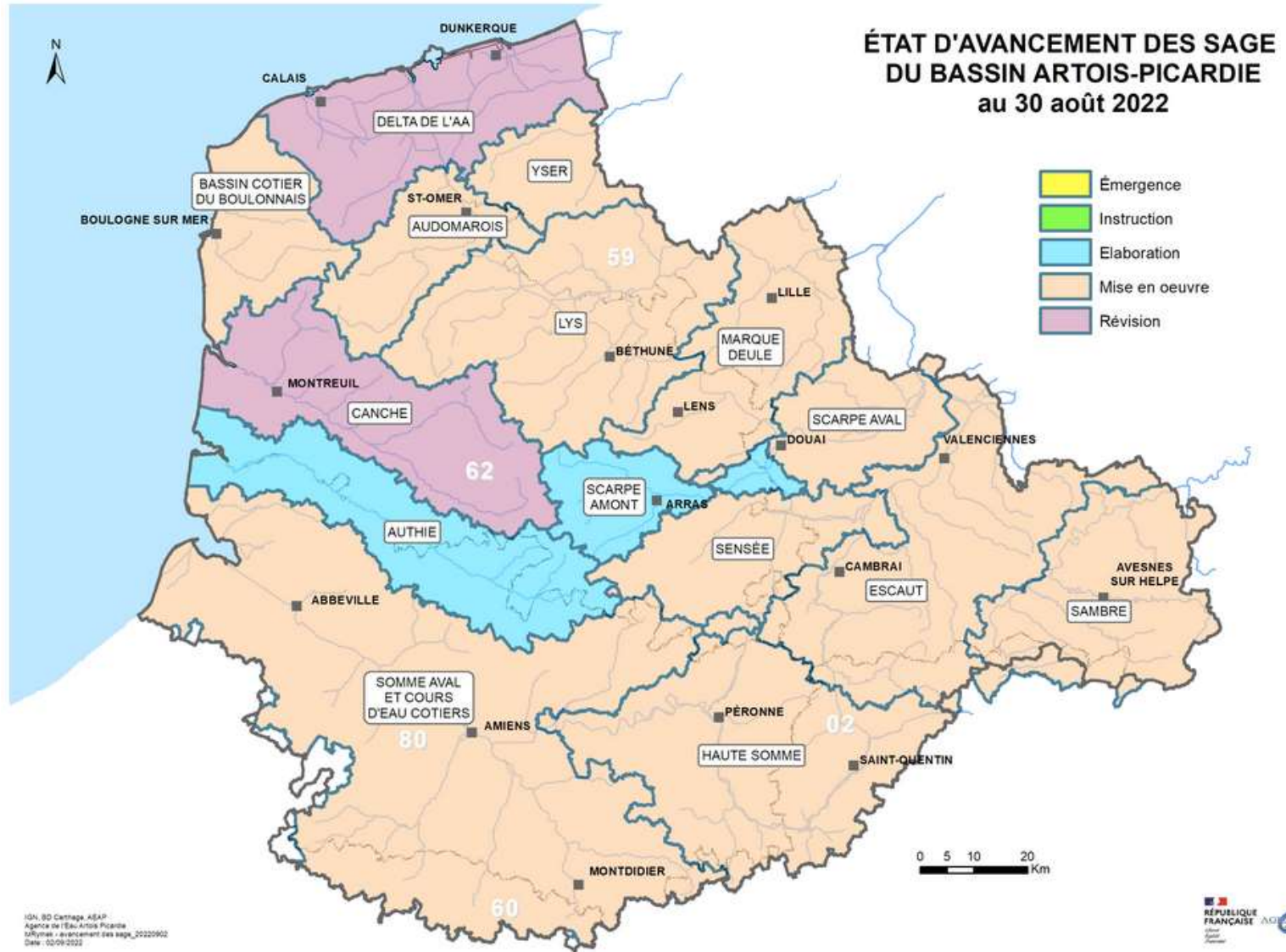
5° bis La promotion d'une politique active de stockage de l'eau pour un usage partagé de l'eau permettant de garantir l'irrigation, élément essentiel de la sécurité de la production agricole et du maintien de l'étiage des rivières, et de subvenir aux besoins des populations locales ;

(...)



En Artois Picardie, vous êtes forcément concernés par un territoire de SAGE !

A noter :  
Notion de bassin hydrographique cohérent  
Une commune peut être sur 2 SAGE

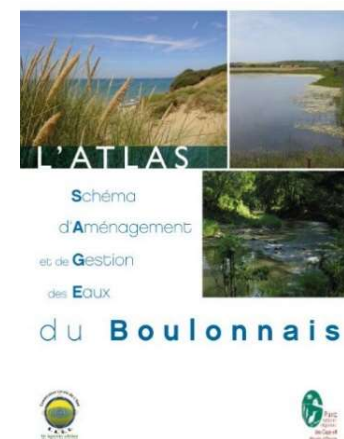


# Le SAGE du Boulonnais

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

1<sup>er</sup> SAGE approuvé en Artois Picardie :

- 2 février 2004,
- puis révisé et approuvé de nouveau le 9 janvier 2013



81 communes - 700 km<sup>2</sup>

172 207 habitants (densité élevée 246 hab/km<sup>2</sup>)

3 cours d'eau principaux

2 marais arrière littoraux

14 zones de baignade

9 zones conchylicoles

## Problématiques :

Eau potable : qualité et quantité / gestion période étiage

Baignade : pollutions

Milieus naturels : zones humides, bocage

Qualité des cours d'eau -> objectif 2027

Risques : inondations, ruissellements, coulées de boues, submersion marine, remontées de nappes



# Qu'est ce qu'un SAGE ? Comment ça marche?



Constitué de 2 documents principaux :

Un plan avec des mesures et un règlement déclinés par thèmes

Un atlas qui synthétise le diagnostic, les actions à engager

Qui a rédigé ces documents ?

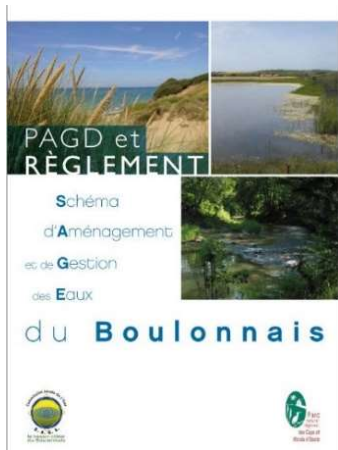
La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Boulonnais composée d'Elus, d'usagers et de services de l'Etat



Qui met en œuvre les actions ? Qui mobilise le territoire pour les réaliser?

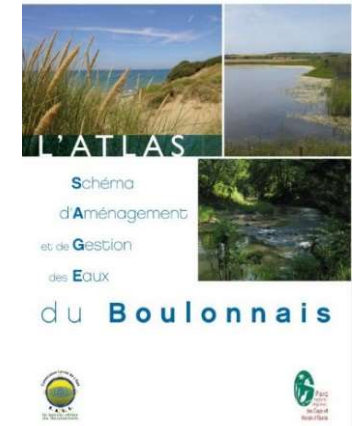
Le Symsageb qui est un Etablissement Public Territorial de Bassin

# Les thématiques déclinées dans le SAGE du Boulonnais



## **8 orientations stratégiques :**

1. La gestion qualitative de l'eau
2. Les milieux naturels
3. La ressource en eau
4. La protection et la mise en valeur de la frange littorale
5. La gestion de l'espace et la maîtrise des écoulements
6. La gestion de l'eau en milieu industriel spécifique : les carrières
7. Les loisirs et activités nautiques
8. La communication et action de sensibilisation



**247 mesures**

Rapport de  
compatibilité

Opposabilité aux  
administrations et  
aux tiers

**14 articles de règlement**

Rapport de  
conformité

Les avis de la CLE sont toujours motivés et rédigés en application des mesures du SAGE, de son règlement et de la réglementation en vigueur



# Qu'est ce qu'une CLE ? A quoi elle sert ?

- Composition définie par arrêté préfectoral
- 39 membres titulaires répartis en 3 collèges :
  - Collège des élus
  - Collège des usagers
  - Collège des administrations
- La CLE a pour mission de : faire vivre, faire respecter, évaluer et réviser le SAGE. Elle émet des avis sur différents projets. Elle initie des réflexions sur des thématiques liées à l'eau, qui sont parfois orphelines, dans le but d'atteindre le bon état écologique des eaux fixé par la réglementation

**La CLE est garante de la gestion de l'eau à l'échelle de son territoire hydrographique**

### SAGE

- Soumis à évaluation environnementale
- Objectif d'adaptation et d'atténuation du changement climatique

### PCAET

- Soumis à évaluation environnementale
- Objectif d'adaptation et d'atténuation du changement climatique

Regards croisés Eau et changement climatique – AEAP

🕒 **Submersion marine**

🕒 **Inondation et érosion**

🕒 **Ressource en eau**

🕒 **Vulnérabilité des milieux**



Lien entre SAGE et PCAET //  
AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE (PLUi / SCOT)

**Le SAGE doit faire partie de différentes commissions PCAET et pas seulement celle dédié à la ressource en eau (ex : mobilités / agriculture / biodiversité / ressources)**

# Contact

Frédérique Barbet

Chargée de mission SAGE Boulonnais

SYMSAGEB

29 rue Gerhard Hansen

62200 Boulogne sur Mer

03 91 90 33 20

06 74 34 43 90

sage@symsageb.fr

